

Envoyé: Lundi 16 Mai 2016 12:13:59

Objet: Concours spécial

Madame la Présidente, chère Collègue,

La création du concours spécial de l'agrégation externe obéit à la volonté politique de favoriser l'emploi des docteurs. Ce concours ne peut compter le même nombre d'épreuves que l'externe, ni s'en détacher puisqu'il s'agit d'une agrégation. L'adaptation qui a prévalu à l'agrégation interne, caractérisée entre autres par la réduction du nombre des épreuves, a pu servir de base à la réflexion, et le souci de la valorisation du parcours de formation par la recherche a par ailleurs imposé la création d'une épreuve spécifique, qui trouve sa place à l'oral.

Je comprends vos arguments en faveur de la prise en compte de la dimension d'histoire de la langue. Je ferai des propositions pour que cette composante de la discipline soit présente dans le cadre de la maquette prévue pour le concours spécial : la décision, vous le savez, ne m'appartient pas.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma meilleure considération.

Paul Raucy